Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260507-2026_70-DE

République Française

Département FINISTERE

Mairie de CARHAIX-PLOUGUER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 mai 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	29
Vote		
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 6		
Date de la convocation		
28 avril 2026		
N° de la délibération		
2026-70		

L'an 2026, le 4 mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, en salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 28 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 28 avril 2026.

Présents (23) : M. TROADEC Christian, Maire,

Mmes : Anne-Marie KERDRAON, Isabelle AUFFRET, Hélène GUILLEMOT, Isabelle LE LÉON, Izold GUEGAN, Marie HERVÉ, Valérie LUCAS, Émilie LUQUEL, Evelyne LE GUERN, Marie-Laure CLOAREC, Lenaïk JAUBERT, Julie DÉNÈS, Fabienne RICHARD

et MM : Paul BOUSSARD, Daniel COTTEN, Hervé PHILIPPE, Serge COUTELLER, Anthony GAGNON, Sébastien GICQUEL, Claude PRIGENT, Xavier PERCHEC, Pierre-Yves THOMAS

Absents ayant donné procuration (6) : Patrice LE DU à TROADEC Christian, Jean-Yves NICOLAS à Daniel COTTEN, Catherine BOULANGER à Anne-Marie KERDRAON, Alan LE BUREL à Serge COUTELLER, Yann MANAC'H à Hervé PHILIPPE, Alexandra FRAYSSE à Hélène GUILLEMOT

Absent : /

Le quorum est atteint.

A été nommée secrétaire : Isabelle LE LÉON

Actes rendus exécutoires par :

- La publicité sur le site internet, à compter du 7 mai 2026
- La transmission au contrôle de légalité le 7 mai 2026

Mutualisation du poste de la directrice du CIAS du Poher – Approbation d'une convention de prestation de service, concernant l'intervention d'un agent contractuel (cat A), au profit de la Ville de Carhaix, pour assurer la direction de l'action sociale, à raison de 5% du temps complet, à compter du 1er Juin 2026

Rapporteur : Isabelle AUFFRET - Technicienne : Sylvie HAMONIC
Annexe convention de prestation de service - direction action sociale

La loi autorise les EPCI à confier la réalisation de prestations de services à une commune membre. Les prestations visées peuvent consister en la création ou la gestion d'équipements ou de services (articles L. 5214-16-1, L. 5215-27, L. 5216-7-1, L. 5217-7 du Code général des collectivités territoriales).

La ville de Carhaix et le CIAS du Poher entendent se doter de moyens humains afin de mettre en place une organisation fonctionnelle et hiérarchique adaptée, pour un meilleur service rendu au public.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260507-2026_70-DE

Depuis le 1er Janvier 2024, un attaché territorial principal (cat A) titulaire, directrice du CIAS du Poher, assure les missions à vocations sociales, ainsi que le développement des projets en lien avec les orientations définies par les élus, pour le compte de la Ville de Carhaix, à raison de 5% d'un temps complet.

L'intéressée fait valoir ses droits à la retraite au 1er Juin prochain, et c'est un agent contractuel (cat A) qui est recruté. De ce fait, c'est une convention de prestation de service qui vient formaliser l'intervention de ce cadre.

Considérant que la Ville de Carhaix ne dispose pas de personnel pour assurer la direction de l'action sociale,

Il est proposé de signer une convention de prestation de service avec le CIAS du Poher, pour l'intervention d'un agent contractuel (cat A), au profit de Poher communauté, à raison de 5% du temps complet, à compter du 1er Juin 2026.

Après en avoir délibéré, avec 23 voix pour et 6 abstentions (Marie-Laure CLOAREC, Lenaïk JAUBERT, Émilie LUQUEL, Claude PRIGENT, Xavier PERCHEC, Pierre-Yves THOMAS), les membres du conseil municipal :

- Approuvent la signature de la convention de prestation de service (ci-jointe), concernant l'intervention d'un agent contractuel (cat A), au profit de la Ville de Carhaix, pour assurer la direction de l'action sociale, à raison de 5% du temps complet, à compter du 1er Juin 2026.
- Autorisent le Maire ou la conseillère déléguée aux Ressources Humaines, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Autorisent le Président à inscrire les crédits correspondants au budget

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme :

A Carhaix-Plouguer, le 5 mai 2026

Le Maire,

Christian TROADEC

MAIRIE DE CARHAIX - PLOUGUER - 29270 -